

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie  
d'Auvergne-Rhône-Alpes  
et gendarmerie pour la zone de défense  
et de sécurité Sud-Est

**Décision n° 28632 du 7 avril 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est**

NOR : INTJ1709409S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 91996 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 (NOR : INTJ1630328S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> mai 2017 :

<b>Hahn</b> Valentin	NIGEND : 226 267	NLS : 8 074 926
<b>Touati</b> Hakim	NIGEND : 240 202	NLS : 8 094 332
<b>Morvan</b> Grégory	NIGEND : 310 914	NLS : 8 107 403
<b>Tomaszewski</b> Thomas	NIGEND : 316 498	NLS : 8 092 555

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 avril 2017.

*Le général de division,*  
*commandant la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes*  
*et la gendarmerie pour la zone défense et de sécurité Sud-Est,*  
C. DUPOUY